



ECUBLENS

ville et campagne

Rapport

de la

**Commission de Gestion
2008/2009**

pour l'exercice comptable 2008

Table des matières

Membres de la Commission	3
Séance constitutive du mercredi 8 octobre 2008.....	3
Thèmes de contrôles :	4
Propositions de visites :	4
Dates des séances de la Commission :	4
Séance de contrôle des préavis bouclés au 12 décembre 2008.....	5
03 / 2005 STEP de Bussigny – remplacement du matériel informatique	5
14 / 2005 Séparatif secteur Epenex.....	5
15 / 2005 Chantemerle / La Brûlée - collecteur EC 2 ^e étape	5
24 / 2006 Réfection du clocher de l'église	6
Séance du 10 décembre 2008	6
Visite des bâtiments communaux du Motty.	6
Séance du 21 janvier 2009	8
Visite de l'immeuble route du Bois 2 et 4.....	8
Visite du bâtiment locatif de la rue du Villars 11	9
Carrefour de la Cerisaie.....	9
Séance du 18 février 2009	10
Visite de l'ERM - Epurateur des eaux usées de la Région Morgienne	10
Séance de contrôle des préavis bouclés au 18 mars 2009	12
03 / 2007 Ch. de la Raye - réaménagement.....	12
14 / 2007 Verney – éclairage public + luminaires déchetterie	13
04 / 2007 Bus scolaire – renouvellement.....	13
Séance du 8 avril 2009.....	14
Réponses aux questions posées aux tl	14
Gestion des bâtiments / locaux communaux	16
Séance du 15 avril 2009.....	17
Contrôle des comptes communaux	17
1 - <i>Rentrées d'impôts</i>	18
2 - <i>Fonds de péréquation et facture sociale</i>	18
<i>Considération sur la situation financière de notre commune</i>	19
Séance du 22 avril 2009.....	20
Contrôle des comptes intercommunaux	20
Séance du 29 avril 2009.....	21
Préparation des questions à la Municipalité	21
Séance du 6 mai 2009.....	21
Rencontre avec la fiduciaire.....	21
Séance du 20 mai 2009.....	22
STEP de Bussigny	22
Réponses de la Municipalité	23
Rapport de gestion de la Municipalité.....	23
Séance du 27 mai 2009.....	24
Questions à la Municipalité.....	24
Vœux 2009.....	25
Conclusion	25
Remerciements	27

Membres de la Commission

Président :	Alain Blanchoud	groupe UDC
Rapporteur :	Germain Schaffner	groupe PSIG
Membres :	Olivier Genton	groupe ACDE
	Samuel Karlen	groupe ACDE
	Claude Masson	groupe ACDE
	Jean-Michel Barbey	groupe Forum
	Christophe Cartier	groupe Forum
	François Chapuis	groupe Forum
	Hans-Peter Guilbert	groupe Forum
	Alberto Perez	groupe PSIG
	Francesco Volpi	groupe PSIG

Délégué de la Commission des Finances :

José Birbaum groupe ACDE

Séance constitutive du mercredi 8 octobre 2008

Les membres nommés à la Commission de Gestion pour l'exercice 2008 se sont réunis en assemblée constitutive dans la salle des conférences de l'Hôtel de Ville.

M. Alain Blanchoud ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun. Il rappelle le règlement du Conseil communal selon lequel la Commission de Gestion s'organise elle-même et propose l'élection du président et du rapporteur (art. 44). Selon un tournoi entre les différents partis, le président doit être du groupe UDC et le rapporteur du groupe PSIG.

M. Alain Blanchoud est élu président et M. Germain Schaffner rapporteur. Ces deux élections sont faites à l'unanimité.

En tant que délégué de la Commission des Finances lors de la Commission constitutive, M. José Birbaum informe que la Commission des Finances apporte volontiers l'appui demandé par le président de la Commission de Gestion. Elle déléguera MM. Jean-Pierre Muller (rapporteur de la Commission des Finances), Charles Karlen et Georges-Henri Chevallaz. Leur intervention se limitera cependant aux séances qui concerneront les comptes. Par ailleurs, ces délégués proposeront à la Commission de Gestion un chapitre analytique en ce qui concerne les résultats des comptes et la situation financière de la commune à fin 2008, et selon les cas, quelques commentaires sur les comptes intercommunaux.

La Commission étant ainsi constituée, le président ouvre officiellement la séance en rappelant les attributions et devoirs de la Commission de Gestion selon les articles 113 à 121 du règlement du Conseil communal d'Ecublens.

Commission de Gestion pour l'exercice 2008

Aucun membre du personnel communal n'en faisant partie, la Commission de Gestion peut donc travailler valablement.

La liste des membres est mise à jour. Les informations aux membres de la Commission de Gestion seront faites par messagerie électronique.

Le président invite les commissaires à faire des propositions concernant les visites à effectuer et les thèmes à traiter.

La Commission décide, pour l'exercice 2008, de traiter dans ses contrôles des thèmes suivants :

Thèmes de contrôles :

- Les préavis clôturés en 2008
- Les droits aux appartements subventionnés.
- La sécurité des bâtiments, des places de jeux et de sport.
- La police (cadre intercommunal).

Suite à la discussion, les propositions de visites suivantes sont retenues :

Propositions de visites :

- Appartements subventionnés : contrôle des droits.
- Rue du Villars 11 et places de jeux, forêt.
- Immeuble de la commune à la route du Bois : entretien, loyer.
- Clocher de l'église : travaux effectués, antenne.
- ERM (STEP de Morges) : délégué à faire venir pendant le contrôle des comptes.
- Plans d'urgence des collèges, plans d'application.
- Plans d'évacuation au niveau communal.
- Gestion des carrefours, en particulier les feux de la Cerisaie.

Dates des séances de la Commission :

08.10.2008	20h	Séance constitutive + plan des visites
12.11.2008	20h	Premiers préavis
10.12.2008	17h	Visite bâtiments Motty + Auberge + clocher
21.01.2009	17h	Visite rue du Villars 11, bâtiment route du Bois 2 et 4 + installation carrefour de la Cerisaie
18.02.2009	16h	Visite ERM
18.03.2009	20h	Préavis restants
08.04.2009	19h	Facture tl / bâtiments communaux
15.04.2009	20h	Comptes communaux
22.04.2009	20h	Comptes intercommunaux
29.04.2009	20h	Préparation des questions à la Municipalité
06.05.2009	20h	Rencontre avec la fiduciaire Réception du rapport de la Municipalité

Commission de Gestion pour l'exercice 2008

20.05.2009	19h30	Préparation de la rencontre avec la Municipalité, contrôle de la STEP de Bussigny
27.05.2009	19h	Rencontre avec la Municipalité
01.06.2009	18h	Finalisation du rapport
03.06.2009	20h	Remise du rapport.

Séance de contrôle des préavis bouclés au 12 décembre 2008

Les préavis 03/2005, 14/2005, 15/2005 et 24/2006, bouclés au 12 décembre 2008, ont été contrôlés par la Commission.

03 / 2005 STEP de Bussigny – remplacement du matériel informatique

Les fournitures du fournisseur de matériel informatique Amics Technology ont été contrôlées. Le décompte a été établi conformément à la clé de répartition des communes.

Montant du crédit accordé :	Fr. 165'750. -
Montant total des dépenses:	Fr. 102'695.20
Moins-value de dépenses :	Fr. 63'054.80

La Commission constate l'important écart budgétaire, la moins-value de dépenses représentant 38% du crédit accordé.

14 / 2005 Séparatif secteur Epenex

Le tableau comparatif « Demande de crédit / Etat au 31.12.2005 » n'est pas un tableau comparatif de la situation finale. Il est daté du 21.11.2006 et visiblement ne reprend pas certaines factures payées fin 2006 et 2007.

La Commission de Gestion souhaite disposer d'un tableau comparatif « Demande de crédit / Etat final » reprenant les montants du préavis et toutes les factures payées. Le tableau comparatif a été reçu dans une séance suivante.

15 / 2005 Chantemerle / La Brûlée - collecteur EC 2^e étape

Toutes les pièces demandées ont été produites et ne soulèvent aucune remarque particulière.

Doublage du collecteur EC :

Montant du crédit demandé :	Fr. 104'000.-
Montant total des dépenses:	Fr. 78'918.90
Moins-value de dépenses :	Fr. 25'081.10

Le rapport à la Municipalité du 02.09.2008 « Décompte de clôture de la mise en séparatif du collège d'Epenex (entendu secteur d'Epenex) compare un montant accordé de Fr. 755'000.- TTC à un montant total de dépenses de Fr. 664'165.65 HT.

La moins-value de dépenses mentionnée est visiblement mal calculée et le rapport n'est pas conforme.

24 / 2006 Réfection du clocher de l'église

La Commission formule la remarque suivante : La facture Ruga de Fr. 4'943.- concernant le recouvrement des planches pare-pluie du clocher se retrouve au chapitre des dépenses du préavis alors qu'elle devrait figurer dans les imprévus.

Séance du 10 décembre 2008

Visite des bâtiments communaux du Motty.

La Commission s'est retrouvée devant l'église avec Mme D. Petoud Leuba, municipale et M. R. Meuter, responsable des bâtiments, pour visiter les bâtiments situés sur la colline du Motty.

La Commission commence sa visite par l'Auberge communale où elle fait un tour complet du propriétaire en compagnie du tenancier.

Le bâtiment date de plusieurs siècles. Il a été rénové par étape, dont la dernière se situe aux environs de 1960. Une rénovation plus profonde devrait être envisagée afin de rendre ce bâtiment conforme aux normes actuelles, principalement en ce qui concerne l'économie d'énergie, l'équipement de la cuisine et les sanitaires.

La cuisine rénovée dans les années soixante a déjà fait l'objet de plusieurs réparations urgentes, dont le piano il y a quelques années. La cuisine nécessiterait cependant un réaménagement complet.

Le gérant fait également constater à la Commission l'exiguïté des escaliers menant aux toilettes du sous-sol et le manque de toilettes aménagées pour les personnes handicapées.

Un étage complet de l'auberge, situé sous les combles, est inexploité, étant donné qu'il n'est ni aménagé, ni isolé. Cela entraîne une grosse perte de chaleur pour les bureaux et les salles situées à l'étage.

Le passe-plat de l'étage est en panne depuis plusieurs années et les locaux de service, telle que la buanderie, sont aménagés dans un espace borgne situé dans l'ancienne chaufferie, faute de locaux adaptés.

Commission de Gestion pour l'exercice 2008

M. R. Meuter a informé la Commission qu'aucun budget de fonctionnement n'était spécifiquement dévolu à l'auberge et que les travaux nécessaires étaient toujours entrepris dans l'urgence pour satisfaire des demandes du locataire.

La visite s'est poursuivie par l'église. La Commission, qui en a déjà visionné l'extérieur l'an dernier, s'est principalement concentrée sur le clocher qui venait d'être rénové.

Le clocher est partagé en deux étages :

Le premier, où se situent les deux cloches, abrite également l'installation de l'antenne Natel de Swisscom. Une installation de gaz a particulièrement attiré l'attention de la Commission, mais cette dernière n'est pas parvenue à connaître son utilité.



La Commission a pu constater la réparation récente du joug d'une des cloches suite à diverses pannes survenues l'an dernier.



L'étage supérieur abrite l'horloge mécanique, électrifiée depuis plusieurs années.

La visite s'est poursuivie avec l'ensemble des locaux communaux de l'administration. Les commissaires ont pu parcourir tous les locaux et constater avec plaisir qu'ils sont bien entretenus et que la consigne de mise hors tension du matériel informatique est plutôt bien respectée.

Commission de Gestion pour l'exercice 2008

L'ensemble du bâtiment est composé de plusieurs petits bureaux qui devraient être regroupés à terme, dès le départ de la police.

La Commission a pu constater que certains des locaux visités n'étaient pas adaptés aux personnes handicapées, et qu'il était difficile pour les personnes à mobilité réduite d'accéder aux divers services communaux.

La visite s'est terminée par la chaufferie centralisée qui dessert l'ensemble des bâtiments communaux du Motty.

La Commission souhaite que les préavis prévus dans les années à venir proposent une meilleure exploitation des surfaces, aussi bien au niveau de l'auberge que de l'ensemble du bâtiment communal.

Au vu des surfaces inexploitées dans l'auberge, les commissaires sont certains qu'une solution au manque chronique de place peut être facilement trouvée dans les bâtiments actuels.

Séance du 21 janvier 2009

Visite de l'immeuble route du Bois 2 et 4

La Commission retrouve Mme Petoud Leuba, municipale et M. Meuter, responsable des bâtiments, devant l'immeuble de la route du Bois 2 et 4. La visite commence par l'extérieur de l'immeuble qui date de 1964.

La Commission s'étonne, par ailleurs, des paraboles qui fleurissent sur la façade alors que le bâtiment est câblé.

La conformité de ces paraboles, au sens de la police des constructions, devrait être vérifiée afin que la commune ne soit pas la seule à laisser apparaître des objets litigieux aux façades de ses bâtiments.



La visite se poursuit par un appartement de 3,5 pièces pour 89m² dans l'immeuble.

La Commission prend note que certaines rénovations pourraient être entreprises, notamment au niveau de la cuisine où l'étanchéité fait défaut sous l'évier, ou encore au niveau des fenêtres où des infiltrations ont été constatées, ce qui révèle une isolation ne correspondant plus aux normes actuelles. Les peintures et tapisseries n'ont pour leur part plus été rafraîchies depuis longtemps.

L'appartement, qui a été subventionné (la subvention fédérale est terminée depuis plusieurs années), est loué au prix mensuel de Fr. 720.-, charges de Fr. 140.- comprises.

La Commission conclut d'une manière générale que l'appartement est relativement grand et en bon état.

La buanderie et la chaufferie, également visitées par la Commission, ne révèlent aucun problème particulier.

Visite du bâtiment locatif de la rue du Villars 11

La Commission a visité l'appartement nouvellement créé, un deux pièces relativement grand alloué à une personne en liste d'attente de logements sociaux, ainsi que les locaux du sous-sol aménagés pour la Société de Jeunesse Ecublens-Chavannes.

Il n'y a rien de particulier à signaler.

Carrefour de la Cerisaie

Afin de traiter de l'épineux problème du carrefour de la Cerisaie, la Commission se réunit dans le local de la Société de Jeunesse Ecublens-Chavannes, sis à la rue du Villars 11, en présence de M. Farine, municipal, et d'un membre de la police de l'Ouest Lausannois (POLOUEST) chargé de la signalisation, qui répondent aux nombreuses questions de la Commission.

Les membres de la Commission relatent les fréquentes attentes vécues en tant qu'automobilistes au carrefour de la Cerisaie. Ces attentes peuvent aller jusqu'à plus de 5 minutes. M. Farine fait part, suite à diverses plaintes, d'un contrôle par la société M&Z des boucles de détection du carrefour. Il en ressort que,

sur les 28 boucles de détection 15 sont défectueuses.

Un devis d'un total de Fr. 28'000.- a été établi pour leur remplacement, sans tenir compte des coûts de réfection de la chaussée.

Un commissaire fait également remarquer qu'il n'y a pas de rappel des feux dans le carrefour, ce qui pose parfois le problème de la visibilité de ces feux.

L'absence d'onde verte à l'avenue du Tir-Fédéral est également signalée.

La Commission fait enfin remarquer qu'à un niveau plus général de la circulation à Ecublens, la qualité des panneaux réfléchissants doit être améliorée suite à l'introduction de la loi fédérale en matière de signalisation.

En conclusion, le carrefour de la Cerisaie doit être amélioré et un préavis allant dans ce sens sera proposé prochainement au conseil communal.

M. M. Farine confirme qu'à terme, c'est toute la gestion du trafic qui doit être revue et il se charge de régler ce problème dans les meilleurs délais. Une séance devant traiter de cette problématique est prévue avec les tl et les diverses communes concernées.

Séance du 18 février 2009

Visite de l'ERM - Epuration des eaux usées de la Région Morgienne

La Commission est reçue par M. Laffely au nom de l'Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM), sur le site du Bief à Morges.

La station d'épuration date de 1972 et a été rénovée depuis lors par trois fois. Elle occupe 10 personnes. Le réseau d'évacuation des eaux usées qu'elle dessert regroupe 15 communes.



La visite a lieu dans le sens chronologique du processus d'épuration. Avec beaucoup de maîtrise M. Laffely explique aux commissaires le fonctionnement des très nombreuses installations. Ainsi les commissaires sont heureux de découvrir ou redécouvrir les principes qui régissent le processus d'épuration.

Les principales phases du processus d'épuration sont résumées ci-dessous :

1. *Dégrillage* : Les eaux polluées passent à travers une grille qui retient les débris solides qui seront incinérés.
2. *Traitement mécanique* : Les matières plus légères que l'eau (huiles, graisses) remontent à la surface ; elles sont raclées pour être récupérées. Les matières lourdes, comme le sable, se déposent au fond et sont ensuite transportées en décharge.
3. *Décantation primaire* : Les matières en suspension et la pollution non dissoute se déposent au fond d'un décanteur. Ces "boues primaires" sont ensuite digérées pour favoriser la fermentation, puis séchées avant d'être incinérées.

4. *Traitement biologique* : Un ajout d'oxygène permet le développement de micro-organismes qui décomposent les matières organiques et les transforment en boues, traitées comme les boues primaires. C'est généralement lors de cette phase qu'a lieu la déphosphatation, grâce à l'ajout de produits spécifiques.

5. *Décantation des boues*

6. *Contrôle* : Après un contrôle, l'eau épurée peut retourner au milieu naturel.

Le schéma ci-dessous illustre le principe de fonctionnement d'une station d'épuration au travers de ces 6 phases :

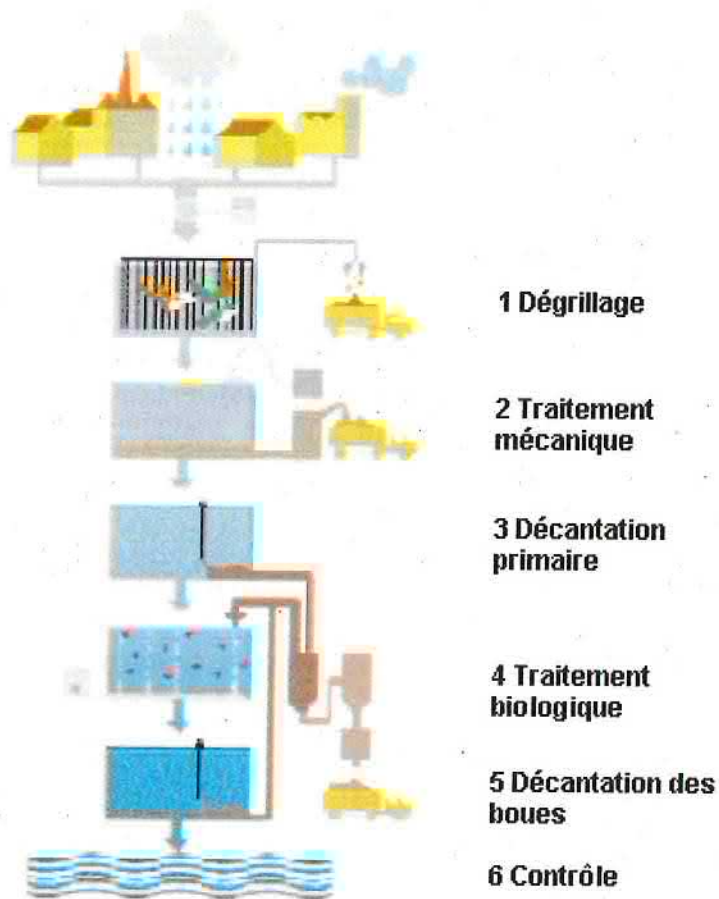
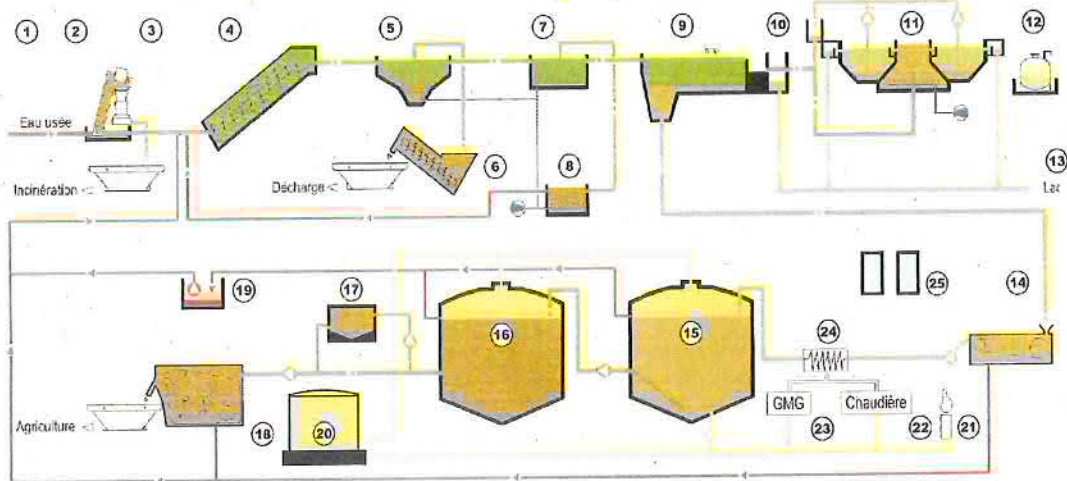


Schéma de principe d'une station d'épuration

A l'ERM, le processus d'épuration respecte ces différentes phases qui peuvent être regroupées en deux filières : traitement de l'eau et traitement des boues.

LA STEP DU BIEF



Les filières « Eaux » et « Boues » de la STEP du « Bief »

En conclusion les commissaires se disent impressionnés par la complexité de l'ensemble et relèvent le bon fonctionnement de la station. La Commission peut repartir convaincue de la bonne utilisation de la somme budgétée en 2009 au titre de l'évacuation des eaux usées, soit Fr. 212'000.-.

Séance de contrôle des préavis bouclés au 18 mars 2009

Les préavis 03/2007, 14/2007 et 04/2007, bouclés au 18 mars 2009, ont été contrôlés par la Commission.

03 / 2007 Ch. de la Raye - réaménagement

La Commission a bien reçu tous les documents demandés. A la suite de son contrôle, elle formule les remarques suivantes :

La pièce 84011 (Germanier Quercus1) ne mentionne pas où est ventilée la différence de Fr. 22.80, à titre d'escompte, constatée entre le montant comptabilisé Fr. 1'140.- et montant facturé Fr. 1'117.20.

La pièce 84011 (Colas / Pose AC 11) n'explicite pas les zones de travaux concernées.

Dans le décompte final du préavis, la signalisation verticale a été ventilée sur le budget police alors qu'elle figurait dans le préavis.

Résumé du préavis en chiffres:

Montant du crédit accordé :	Fr. 506'000.-
Montant total des dépenses:	Fr. 444'917.10
Moins-value des dépenses :	Fr. 61'082.90

La Commission note la très bonne tenue des dossiers et les améliorations notoires des éléments constitutifs de ces dossiers depuis l'année dernière.

14 / 2007 Verney – éclairage public + luminaires déchetterie

Résumé du préavis en chiffres:

Montant du crédit accordé :	Fr. 87'000.-
Montant total des dépenses:	Fr. 76'615.35
Moins-value des dépenses :	Fr. 10'384.65

La Commission ne signale rien de particulier et note que le budget a été respecté.

04 / 2007 Bus scolaire – renouvellement

Le décompte de clôture mentionne une moins-value de Fr. 8'802.85, alors que nous avons affaire à une plus-value de Fr. 2'197.15. En effet le coût du véhicule est revenu à Fr. 78'000.00 auquel il faut ajouter Fr. 2197.15 d'accessoires, soit un total de Fr. 80'197.15. La plus-value, par rapport au crédit voté de Fr. 78'000.00, est donc de Fr. 2'197.15. La valeur de reprise de l'ancien véhicule, de Fr. 11'000.00, ne peut être prise en compte dans le montant de la dépense.

Résumé du préavis en chiffres:

Montant du crédit accordé :	Fr. 78'000.-
Montant total des dépenses:	Fr. 80'197.15
Plus-value des dépenses :	Fr. 2'197.15

En conclusion la Commission de Gestion remarque que la quasi-totalité des préavis contrôlés, à l'exception de ce dernier, présentent des moins-values de dépenses.

Séance du 8 avril 2009

Réponses aux questions posées aux tl

Ayant invité les tl pour répondre à une série de questions formulées par écrit, la Commission de Gestion a reçu, à la salle de conférence du Motty, une délégation composée de MM. T. Carrard, responsable du département « Développement de l'offre » et M. Devanthery, responsable du département « Finances et Administration ». Etaient également conviés à cette séance MM. P. Kaelin, syndic et F. Massy, municipal de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des transports, accompagné lui-même de M. C. Besson, urbaniste.

Afin de répondre aux questions que la Commission leur a soumises, les représentants des tl ont concocté une très intéressante présentation sous la forme d'une projection riche en illustrations, schémas et organigrammes. MM Carrard et Devanthery ont tour à tour commenté cette présentation de façon claire et didactique et ont fourni de précieux renseignements à la Commission, allant bien au-delà des questions posées.

L'entreprise des tl exploite les actifs de 3 sociétés :

- Métro Lausanne Ouchy SA, propriété de la commune de Lausanne. Capital social : Fr. 50'000.-.
- Tramway du sud-ouest lausannois (TSOL), propriété de l'Etat de Vaud (60%) et des communes actionnaires (40%). Capital social : Fr. 53'500'000.-
- Transports publics de la région lausannoise (TL) SA, propriété des communes actionnaires (67%), de l'Etat de Vaud (26%), de la BCV (4%) et d'actionnaires privés (3%). Capital social : Fr. 2'300'000.-.

Chacune des 3 sociétés dispose d'un conseil d'administration (CA). En outre les tl sont dotés d'un Comité de direction (CD).

La direction des tl est organisée de la façon suivante :



Organigramme des tl

Les tl desservent trois réseaux :

- un réseau routier urbain
- un réseau routier régional
- un réseau ferroviaire

L'indemnité cantonale du réseau routier urbain est répartie sur 12 communes. La part d'Ecublens est 3.81%.

Le réseau routier régional est financé à raison de 50% par la Confédération, de 35% par l'Etat de Vaud et de 15% par les communes. Ces dernières sont réparties en 5 bassins de transport. Ecublens se trouve dans le bassin 5, qui va de Lausanne à Oron. Le LEB est compris dans le bassin 5.

L'indemnité d'exploitation est calculée selon la clé de répartition : 1/3 population, 2/3 kilomètres parcourus.

La commune d'Ecublens est desservie par les lignes suivantes :

- ligne de métro M1 (Lausanne-Flon ↔ Renens-Gare)
- ligne de bus 30 (Bourdonnette ↔ Prilly-Eglise)
- ligne de bus 33 (EPFL ↔ Mont-Goulin)
- ligne 1 des TPM (Transports publics de Morges)
- ligne 5 des TPM

En 2008 le M1 a transporté 10.3 millions de passagers, et les lignes 30 et 31 resp. 0.7 million et 1.2 million de passagers.

Pour obtenir le nombre de passagers par ligne, les tl disposent de systèmes de comptage automatique amovibles grâce à des détecteurs à la montée dans les véhicules ou sur les portes des quais pour le M2. Le comptage peut aussi être manuel pour une quinzaine de bus ne disposant que de la porte unique du conducteur. Le total pour ce type de bus est obtenu par extrapolation.

Outre le comptage des passagers, les tl procèdent à des enquêtes faites auprès de la population, complétées par des informations extraites des recensements fédéraux. L'entreprise peut ainsi suivre en permanence l'évolution de la satisfaction et des attentes de sa clientèle et, selon les résultats, prendre des mesures correctrices.

Au chapitre des prestations routières, les tl ont parcouru 239'100 km en service commercial sur Ecublens répartis à raison de 58% pour la ligne 33, 38% pour la ligne 30 et 4% pour la ligne 32. 80% des montées aux arrêts sur Ecublens sont faites dans le M1. La recette moyenne par voyageur est de Fr. 0.85.

Les prix sont fixés dans le cadre d'une communauté tarifaire. Dans les zones 11 et 12 de la communauté tarifaire, le prix des abonnements est identique.

Les communes, par exemple Jouxens, qui n'ont pas de réseau sur leur territoire participent au déficit si elles font partie des bassins de transport 1 à 5.

Concernant la caisse de pension, un assainissement est prévu. La facture pour les tl et le M2 est de Fr. 26'000'000.-. L'amortissement est de Fr. 1'800'000.- par année, sans changement. Ecublens continue de payer chaque année Fr. 53'000.-.

Les commissaires sont très satisfaits de la présentation faite par les représentants des tl. Elle a largement répondu à leurs questions et à leurs attentes.

Gestion des bâtiments / locaux communaux

Dans la deuxième partie de la séance, la Commission de Gestion a reçu et M. Pierre Kaelin, syndic, Mme Pascale Manzini, municipale, M. Serge Nicod, chef du service des affaires sociales ainsi que Mme Bignens du service communal du logement.

M. P. Kaelin, syndic, dresse le portrait de la situation :

Ecublens possède et gère 49 logements dits "sociaux" :

- 25 logements à la route du Bois 2 et 4, subventionnés pendant 20 ans, revenus sur le marché libre aujourd'hui
- 24 logements au chemin de Veilloud 5 et 7, au bénéfice d'une subvention jusqu'à fin novembre 2011.

La situation des locataires évolue et s'améliore au point qu'une partie d'entre eux ne répondent plus aux critères d'attribution de logements sociaux et qu'ils devraient normalement céder leur place au profit de personnes se trouvant sur la liste d'attente, qui compte 60 à 70 personnes.

Pour acquérir le droit à un logement social le candidat doit remplir un formulaire dans lequel il doit indiquer, entre autres, sa situation familiale et son revenu. La seule règle communale applicable à ce jour est la règle dite des 5 ans, à savoir être domicilié depuis au moins 5 ans sur la commune d'Ecublens.

Monsieur le syndic concède à la Commission que manifestement la situation n'est pas satisfaisante et qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement d'attribution et d'utilisation des logements sociaux.

Plusieurs solutions sont à l'étude et feront l'objet de discussions au sein d'une Commission municipale mise en place afin de créer un règlement d'application du droit aux logements et des critères permettant de le garder.

La Commission devra choisir entre une solution où les loyers trop bas sont mis au prix du marché, puis les familles sont aidées en fonction de leur revenu. Une solution où les loyers restent en dessous des prix du marché et les règles d'attribution et de maintien des locataires sont contrôlées et adaptées chaque année.

De toute façon ces deux solutions passeront, comme la loi sur les baux le permet, par un renouvellement des baux chaque année et une adaptation des loyers pour les personnes qui ne remplissent plus les conditions à la lumière de leur déclaration d'impôt et de leur attestation de salaire.

Commission de Gestion pour l'exercice 2008

En cas de passage au marché libre, les loyers seront adaptés aux prix du marché par comparaison avec 5 appartements semblables situés sur la commune d'Ecublens.

Afin de promouvoir la création de logements sociaux, dans le futur, la commune prévoit de mettre des terrains en droit de superficie à disposition d'associations en partenariat droit privé / droit public (sociétés coopératives).

Il est à souligner que le service des affaires sociales ne gèrera pas ces appartements, propriété des coopératives, mais aura un droit de regard.

Le règlement d'utilisation des appartements subventionnés sera soumis au conseil avant la fin de l'année et, après acceptation, sera intégré au bail.

Le taux hypothécaire appliqué actuellement est le taux de référence national.

Il est à noter que, en dernier ressort, c'est le canton qui prend la décision de l'attribution d'un logement à une personne candidate présentée par le service des affaires sociales.

La Commission déplore qu'en l'absence d'une politique communale permettant leur départ obligé, les locataires restent, pour une bonne part, plus de 20 ans dans leur logement. Cette situation, due à la négligence de la Municipalité en la matière, a un caractère anti social, car elle prèterite de nombreuses personnes en attente d'un logement à loyer modéré.

Les commissaires constatent d'autre part une grande disparité entre les loyers des différents bâtiments communaux et s'en étonnent. Aucune explication ne semble justifier le fait qu'un logement équivalent en m² peut être proposé à Fr. 1'050.- ou à Fr. 640.- selon le bâtiment.

Séance du 15 avril 2009

Contrôle des comptes communaux

Présents en début de séance, M. P. Kaelin, syndic, et M. C. Salzmann, boursier communal présentent les comptes communaux de manière claire et précise et répondent avec la même précision aux questions des commissaires.

Après leur départ, la Commission de Gestion, assistée d'une délégation de la Commission des Finances, procède à la vérification des comptes par pointages. Une liste des questions et des pièces requises est établie en vue d'être traitée ultérieurement.

Rapport de la Commission des Finances (rapporteur J.-P. Muller)

Les comptes de l'exercice 2008 se bouclent avec un résultat favorable de **Fr. 2'853'664.-** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de **Fr. 1'1237'000.-**.

Cette très nette amélioration des résultats provient principalement de deux facteurs :

1 - Rentrées d'impôts

Le poste impôts, net des défalcatons, intérêts et pertes sur débiteurs, s'est accru de **Fr. 1'750'000.-** par rapport à 2007. Il s'agit principalement d'une amélioration des perceptions sur

- les personnes morales : Fr. 740'000.-
- les impôts à la source : Fr. 350'000.-
- les successions et donations : Fr. 450'000.-

Par contre, nous relevons une baisse des droits de mutation d'environ **Fr. 250'000.-**

2 - Fonds de péréquation et facture sociale

Les comptes 2008 ont été influencés par crédit en notre faveur de **Fr. 1'563'000.-** provenant du décompte final du fonds de péréquation. Nous devons en effet relever que, sur la base de son estimation du décompte final de péréquation dont elle ne disposait pas encore en 2007, notre commune a comptabilisé :

a) **Fr. 853'000.-** de charges en prévision de la facture sociale, alors que celle-ci n'a augmenté "que " de **Fr. 750'000.-**, d'où un résultat exceptionnel de **Fr. 103'000.-**

b) **Fr. 376'000.-** comme coût net de la péréquation (y compris dépenses thématiques), alors que le décompte final a abouti au contraire à une réduction de **Fr. 1'084'000.-**, soit une différence de **Fr. 1'460'000.-**, également en revenus exceptionnels.

Nous constatons donc que, contrairement aux attentes de la Municipalité, le fonds de péréquation, y compris les dépenses thématiques, mais sans la facture sociale, est encore positive en 2008 de **Fr. 763'000.-** (**Fr. 381'000.-** en 2007).

Analyse des marges d'autofinancement et des dépenses d'investissement

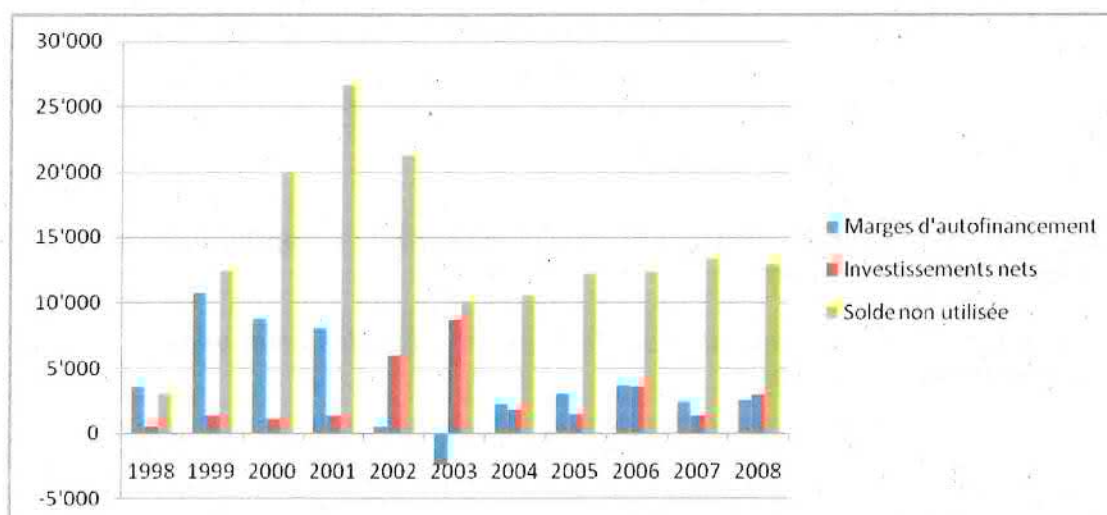
Sur le tableau suivant on peut apprécier l'évolution de ces postes sur onze ans

Utilisation des marges d'autofinancement de 1998 à 2008 (en milliers de Fr.) sans vente réseau SIE :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	*2005	2006	2007	2008
Marges d'auto-financement	3'531	10'762	8'786	8'055	580	-2'414	2'294	3'088	3'685	2'457	2'558
Investissements nets	513	1'400	1'128	1'422	5'993	8'677	1'829	1'497	3'593	1'441	2'956
Solde non utilisé	3'018	12'380	20'038	26'671	21'258	10'167	10'632	12'223	12'315	13'331	12'933

Selon chiffres de la bourse communale

(*) Sans produit de la vente du réseau à SIE SA et du télé-réseau à TVT Services SA de 28 millions.



Nous constatons donc, que pour des investissements nets d'environ Fr. 30'000'000.- durant les 10 dernières années, y compris investissements au patrimoine financier, nous avons réalisé une marge d'autofinancement cumulée de Fr. 43'000'000.-, ce qui est largement supérieur aux standards en la matière.

Considération sur la situation financière de notre commune

A la lumière des chiffres examinés plus haut, nous pouvons qualifier d'excellente notre situation financière avec un cumul de marge d'autofinancement excédentaire de Fr. 13'000'000.- pour les 10 dernières années.

A fin 2008, le patrimoine net se monte à environ 25 millions, soit Fr. 2275.- / habitants.

Séance du 22 avril 2009

La séance débute par la lecture des réponses aux questions posées, lors de la séance précédente, par écrit au boursier communal concernant les comptes communaux et dont les réponses sont arrivées par e-mail.

Contrôle des comptes intercommunaux

Comme pour le contrôle des comptes communaux, la Commission de Gestion peut compter sur la présence d'une délégation de la Commission des Finances.

Après avoir discuté des réponses reçues, la Commission procède au contrôle des comptes du SDIS, de la Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Chalet des Alouettes ainsi que de celui de la STEP de Bussigny.

La lecture et le contrôle des comptes de la STEP de Lausanne n'étant pas soumis au vote du Conseil communal, il est décidé de reporter son étude à la séance suivante.

Le secrétaire établit une série de questions à destination du boursier communal.

La Commission décide d'entendre Mme D. Petoud Leuba, municipale en charge du dossier, afin d'obtenir des éclaircissements concernant le dépassement de 16% du budget de la STEP de Bussigny.

Rapport de la Commission des Finances relatif aux comptes intercommunaux (rapporteur J.-P. Muller)

Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge.

Les comptes et le bilan ont été largement influencés par les dégâts importants dus à la crue exceptionnelle du 26 juillet 2008. Des travaux d'urgence en aval du secteur 1 ont dû être effectués pour rétablir les installations détruites.

Ces travaux sont comptabilisés au compte 460.5010.105 pour un montant de Fr. 121'165.- et aucun amortissement n'est intervenu, ce montant a été ajouté au poste 9141 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement » du bilan. Cet événement a eu pour conséquence un report partiel des travaux prévus au secteur Moulin d'en bas-Industrie (préavis 2/2008). Les travaux effectués sur ce secteur en 2008 se sont montés à Fr. 157'861.50 (460.501.103) avec un amortissement ordinaire de Fr. 5262.-, le solde sera effectué en 2009. D'autres entretiens courants ont été exécutés.

Station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne

L'examen des comptes fait apparaître un dépassement du budget de plus de 16 %, soit une participation de Fr. 274'896.45 pour notre commune (26%). M. J.-D. Luthi, municipal en charge du dossier, explique que d'importantes pannes non prévisibles (dégrillage, brasseur, etc.) sont intervenues durant cet exercice et que ces incidents ont aussi exigé une modernisation du laboratoire d'analyse.

Toutefois la Commission des Finances relève que la gestion des risques pour une telle station n'a pas été évaluée à sa juste valeur et demande à notre Municipalité d'envisager pour l'avenir d'autres solutions, par exemple un raccordement sur l'ERM de Morges en lieu et place de Bussigny.

Comptes 2008 de l'Entente intercommunale Crissier - Écublens - St-Sulpice pour l'exploitation du Chalet "Les Alouettes" à Morgins

Si les comptes globaux 2008 se clôturent sur un montant de Fr. 877'886.19, inférieur au budget d'environ Fr. 18'500.-, il faut relever par contre que la fréquentation par les élèves d'Ecublens a été plus importante que prévue et que de ce fait le décompte final d'exploitation pour notre commune est de Fr. 340'311.13 + Fr. 15'912.- pour les frais immobiliers, soit un léger dépassement d'environ Fr. 6'900.-. Un montant de Fr. 25'000.- a été attribué au fond de renouvellement et de rénovation qui présente maintenant un solde de Fr. 226'048.38.

L'examen des comptes et du bilan n'appelle pas d'autres commentaires.

Comptes 2008 du SDIS CHAMBERONNE

La différence non significative du montant de Fr. 195'040.15 enregistré dans les comptes communaux (650.3521) et celui de Fr. 197'753.30, quote-part de la commune d'Ecublens (651.4121.01) des comptes SDIS, s'explique par un bouclage tardif de ceux-ci (22 avril 2009) alors que les comptes communaux étaient déjà remis aux commissaires qui se félicitent de les avoir reçus si tôt.

L'examen des comptes et du bilan n'appelle pas d'autres commentaires.

Séance du 29 avril 2009

Préparation des questions à la Municipalité

Les commissaires passent en revue toutes les questions exprimées lors des séances précédentes et arrêtent une formulation définitive à l'attention de la Municipalité.

Une liste de questions relatives aux travaux de la Commission de Gestion est transmise à la Municipalité pour réponse avant la séance du 27 mai.

Séance du 6 mai 2009

Rencontre avec la fiduciaire

La Commission des Finances ainsi que la Commission de Gestion se sont réunies à la salle des conférences du Motty pour la lecture du rapport d'audit de la fiduciaire.

Assistaient à la séance plusieurs municipaux, le syndic en sa qualité de responsable du département des finances, MM. J.-P. Dupraz et G. Baliman de la fiduciaire Fidinter et M. C. Salzmann, boursier communal.

M. J.-P. Dupraz rappelle que, selon le mandat que lui a confié la Municipalité, la fiduciaire a procédé au contrôle restreint des comptes communaux, conformément à la norme suisse y relative et aux directives émises par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE).

Les membres de la fiduciaire ont passé en revue l'ensemble du rapport, chapitre par chapitre, et les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à une bonne compréhension de l'audit.

Outre le contrôle des comptes communaux, la fiduciaire a procédé, sur mandat spécial de la Municipalité, au contrôle des comptes de l'Association des Parents pour la Petite Enfance (APPE) et de la garderie Domino, ainsi qu'au contrôle des comptes de la Société Coopérative du Refuge d'Ecublens. La Municipalité tenait en effet à confier à une fiduciaire le contrôle des comptes de ces deux entités qui ne sont pas tenus par la bourse communale. Les commentaires relatifs à ces contrôles figurent dans les annexes du rapport.

Dans les conclusions de son rapport, la fiduciaire a relevé la très bonne qualité de la documentation, de la préparation des dossiers et des renseignements fournis. Elle n'a pas rencontré d'élément permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et au Règlement de la comptabilité des communes du Canton de Vaud.

Pour terminer, MM. Dupraz et Baliman ont chaleureusement remercié M. Salzmann, boursier communal, pour son excellent travail.

Séance du 20 mai 2009

STEP de Bussigny

En première partie de séance, M. J.-D. Luthi, municipal à Bussigny, vient apporter les éclaircissements demandés par les commissaires concernant les 16% de dépassement de budget de la station d'épuration. Mme D. Petoud Leuba, municipale, et J.-P. Muller, de la Commission des Finances, sont également présents.

M. J.-D. Luthi livre tout d'abord quelques informations d'ordre général. La STEP de Bussigny est une entreprise intercommunale regroupant les communes de Bussigny, Echandens et Ecublens. Elle fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par année. La STEP ne dispose pas de stock tampon. Sa capacité ne lui permet pas de tenir plus d'une heure à l'arrêt. Par temps de pluie, cette durée se réduit à 2 à 3 minutes.

Une discussion sur le dysfonctionnement du système séparatif des diverses communes montre qu'il reste encore beaucoup de travail à réaliser dans le cadre du PGEE des divers bassins versants de la STEP de Bussigny. Une séparation généralisée et contrôlée des eaux claires et des eaux usées devrait en effet empêcher les eaux de pluie d'arriver à la station d'épuration.

Commission de Gestion pour l'exercice 2008

Aux questions des commissaires relatives à des dépassements importants du budget sur certaines positions, M. J.-D. Luthi répond que la dernière rénovation date de dix ans et que les machines commencent à tomber en panne, avec la difficulté de ne pas toujours trouver les pièces de rechange. La STEP de Bussigny n'a que deux bassins à l'entrée et lorsqu'un moteur lâche, comme cela a été le cas en 2008, il faut intervenir en urgence. Le coût de l'opération pour ce seul incident est de Fr. 25'000.-

Outre les coûts dus à une grosse panne au début de l'année 2008, la STEP de Bussigny a dû faire face au changement de la législation cantonale qui impose un contrôle tous les deux ans. Ainsi un système d'analyse, qui a lâché, a dû être remplacé pour être mis en conformité.

Si les commissaires peuvent comprendre les arguments justifiant de gros dépassements de budget, notamment en raison des pannes, ils ont plus de peine à saisir les justifications des surcoûts concernant des biens d'équipement planifiables, tels un four à micro-ondes ou un frigidaire. M.J.-D. Luthi explique que dans ces deux cas, il s'agissait aussi de pannes et que le remplacement du frigidaire, dédié aux analyses, est imposé par la nécessité de maintenir les échantillons au froid comme le demande le canton. M. Luthi fait part également de son souci de budgétiser au plus près et de ne pas surévaluer les dépenses.

En vue de faire face aux pannes importantes susceptibles de se produire dans le futur, la Commission propose de créer un plan de maintenance préventif pour les 4 à 5 prochaines années et de le financer par un fonds de réserve sous la forme d'un compte mis au budget. Mme D. Petoud Leuba indique qu'une étude est en cours dans ce sens et qu'elle fera l'objet d'un préavis.

Afin d'apporter une note plus positive, M. J.-D. Luthi, relève les avancées techniques qui permettent de diminuer les frais. Mme D. Petoud Leuba abonde dans le même sens.

Réponses de la Municipalité

Dans la deuxième partie de la séance, la Commission procède à la lecture des réponses aux questions qu'elle a soumises par écrit à la Municipalité. La Commission commente les réponses et retient les points à approfondir oralement lors de sa rencontre avec la Municipalité le 27 mai.

Rapport de gestion de la Municipalité

Pour terminer la Commission passe en revue le rapport de gestion de la Municipalité et note les questions à poser lors de sa rencontre du 27 mai.

Séance du 27 mai 2009

La Commission de Gestion est reçue par la Municipalité à la villa Mon-Repos pour approfondir, dans une première partie de séance, les points qu'elle a retenus dans les réponses écrites de la Municipalité.

La deuxième partie de la séance est réservée au rapport de gestion de la Municipalité et permet aux commissaires de poser toutes les questions souhaitées. Les commissaires se disent impressionnés par la qualité du rapport.



Questions à la Municipalité

1. Quelles règles ont-elles été appliquées pour transférer les postes de l'ancienne à la nouvelle grille des salaires ?
2. Qui assure le suivi de la maintenance et l'entretien des machines, ainsi que des véhicules ?
3. Est-ce que la Municipalité envisage de créer des zones de stationnement spécifiques pour les poids lourds ?
4. Y a-t-il une politique globale de l'emploi des photocopieurs et des machines multifonctions dans la commune ?
5. Pourquoi les parts de participation parents/commune aux frais de l'accueil familial de jour (compte 714) sont-elles différentes pour St-Sulpice, Chavannes et Ecublens ?
6. Quelle est la politique municipale en ce qui concerne les places de parc réservées aux gens du voyage ?

Vœux 2009

1. La Commission de Gestion souhaite l'harmonisation des prix de location des places de parc extérieures sur le domaine privé communal.
2. La Commission de Gestion émet le vœu que la Municipalité élabore une politique d'achats globaux des sources d'énergie en faisant appel à des offres multi-sites.
3. En vue d'avoir une meilleure vision de la consommation d'énergie (électricité, gaz, mazout) et de pouvoir faire des comparaisons annuelles, la Commission souhaite obtenir les relevés détaillés de consommation des différents bâtiments communaux
4. La Commission de Gestion souhaite connaître le coût de remplacement des panneaux de signalisation suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle norme de l'OFROU.

Conclusion

La Commission s'est réunie quatorze fois du 8 octobre 2008 au 1er juin 2009. Elle a pu lors de ces séances réaliser le programme de contrôle qu'elle s'était initialement fixé.

Dans le contrôle des 6 préavis bouclés au cours de l'exercice 2008, la Commission a pu disposer de tous les documents qu'elle avait requis. D'une manière générale la Commission constate la bonne tenue des dossiers et relève les améliorations notoires des éléments constitutifs de ces dossiers depuis l'année dernière. Elle met le doigt toutefois sur quelques lacunes ou imprécisions dans les pièces. Elle conclut aussi que, généralement, les préavis sont bouclés avec des moins-values de dépenses et se demande dès lors si les prévisions ne sont pas trop généreuses au moment de l'établissement des préavis.

Les visites de la Commission de cette année ont porté principalement sur les bâtiments communaux du Motty, l'immeuble sis route du Bois 2 et 4, le bâtiment rénové de la rue du Villars 11, le carrefour de la Cerisaie et l'ERM de Morges.

La Commission s'est penchée sur les rénovations nécessaires des bâtiments communaux. Elle a constaté que certains locaux du Motty ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Elle souhaite dans le futur une meilleure exploitation des surfaces pour remédier au manque chronique de place dans les bâtiments actuels.

Concernant le carrefour de la Cerisaie, la Commission note que 15 boucles de détection sur 28 sont défectueuses. Elle conclut que ce carrefour, mais aussi la qualité des panneaux réfléchissants sur le territoire communal, doivent être améliorés. Elle est d'avis qu'à terme c'est toute la gestion du trafic qui doit être revue.

La visite de l'ERM a permis à la Commission de se rendre compte du bon fonctionnement de la STEP et, partant, du bien-fondé des investissements.

Commission de Gestion pour l'exercice 2008

La réception d'une délégation des TI a répondu à toutes les attentes et questions de la Commission, concernant notamment l'entreprise et ses réseaux, et leur implication sur la commune d'Ecublens. L'évolution du trafic et les coûts liés aux infrastructures ont été exposés aux commissaires et la facture finale a paru justifiée.

Le grand point noir soulevé par la Commission concerne la gestion des appartements dits sociaux. La Commission a mis en exergue la négligence de la Municipalité dans l'attribution de ces appartements sociaux. D'un côté les locataires du début occupent toujours les mêmes appartements sans que leur statut n'ait été révisé, et d'un autre côté un nombre important de personnes figure sur une liste d'attente en vue d'obtenir un logement social. La Commission constate d'autre part une grande disparité entre les loyers des différents bâtiments communaux.

Le contrôle des comptes communaux et intercommunaux, a débouché sur une liste de questions que la Commission a transmise au boursier communal. Ses réponses précises et étayées ont satisfait les membres de la Commission qui peut conclure à une excellente tenue des comptes.

La Commission a mis en évidence les forts dépassements de budget dans le compte intercommunal de la STEP de Bussigny. Lors d'une séance particulière, le municipal en charge du dossier a apporté son éclairage qui a partiellement convaincu la Commission.

Avec un taux de remplissage de 80%, la STEP de Bussigny devra rapidement être agrandie et les coûts estimés sont d'environ 35 millions de francs à répartir entre les trois partenaires. Une solution envisageable, selon la Commission de Gestion, serait de sortir de cette entente et de procéder au raccordement de notre commune au réseau de l'ERM pour donner un peu de réserve à Bussigny.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de Gestion 2008/2009 pour l'exercice 2008 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux d'approuver :

- La gestion de l'administration communale pour l'exercice 2008 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2008.
- De donner décharge de leur gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2008.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion 2008/2009 pour l'exercice 2008 vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

Remerciements

La Commission de Gestion tient à remercier tous les membres de la Municipalité ainsi que tous les collaborateurs de la commune pour la qualité du travail fourni, pour leur disponibilité ainsi que pour leur collaboration.

Des remerciements particuliers vont à :

- M. Claude Salzmänn, boursier communal, pour sa présence lors des séances de travail de la Commission et le remercie vivement pour la qualité, la rapidité et la précision des réponses fournies aux nombreuses questions qui lui ont été posées.
- M. Philippe Poget, secrétaire municipal, pour sa précieuse collaboration tout au long de notre mandat.
- La Municipalité pour l'excellente qualité de son rapport de gestion et les réponses apportées lors de diverses séances.

Ecublens, le 3 juin 2009

Pour la Commission de Gestion

Le président



Alain Blanchoud

Le rapporteur



Germain Schaffner

